

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Josée Rémy

<https://www.cadre21.org/membres/bfecb3bd9cb9f312aa789ecc>

Date d'obtention : 2023-03-03 03:32:35

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Une jeune vient voir l'intervenant scolaire pour lui partager une situation impliquant un sexto, pas son parent. Étape importante pour la mise en confiance. Rassurer la personne, soutenir, font partie prenante de la solution.

Début du protocole sexto, rencontre l'élève, recueille sa version de la situation afin d'évaluer l'incident. Sans porter de jugement, se baser sur les faits en remplissant la grille d'évaluation pour en déterminer l'amorce: dans quels contextes les événements se sont déroulés, la nature: des gestes posés et partagés, les intentions: pourquoi, acte malveillant ou impulsif justifie la situation et l'étendue: combien de fois ont été partagés les photos, vidéos, ampleur. Se montrer rassurant, bienveillant.

S'il y a d'autres noms d'adolescents, les rencontrer également en lien avec le protocole, si implique adolescent d'autre école, questionné autre école si leur établissement est doté du protocole Sexto afin qu'il puisse faire le suivi.

Confisquer les téléphones qui auraient eu le partage de photos vidéos lors des rencontres pour grille d'évaluation. Informer le corps de police des interventions.

Si un geste malveillant est dénoté, ne pas compléter la grille avec l'investigateur, l'informer des suites et référer à la police.

Si un jeune se montre non collaborant, référer à la police

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Si la demande provient du parent, référer au poste de police, ne pas compléter sexto.

Si la demande provient d'un élève, qu'il y a des impacts à l'école, protocole sexto afin de faire cesser au plus rapide la situation.

Si acte malveillant, référer à la police.

S'il n'y a pas de nudité au final sur les photos, compléter le protocole jusqu'à la fin tout de même.

L'activité de sensibilisation pour informer de la possible nature criminelle du comportement et sensibiliser aux conséquences importantes du sextage.

Si la personne ayant reçu la photo à plus de 18 ans et ne fréquente pas l'école, automatiquement, remettre dans les mains de la police.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Parler au jeune instigateur pour obtenir sa version des faits et tenter de comprendre l'intention de son geste.

Déterminer si l'incident est le résultat d'une intention impulsive ou d'une intention malveillante.